

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00598

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
DÉLÉGUÉE ENTRE LA DREAL ET SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE : TRAVAUX
DE DÉVOIEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À SAINT-CHAMOND**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D2023005980

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
DELEGUEE ENTRE LA DREAL ET SAINT-ETIENNE METROPOLE : TRAVAUX
DE DEVOIEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT A SAINT-CHAMOND**

L'Etat prévoit de réaliser des travaux complémentaires d'aménagement de l'échangeur de la Varizelle sur la commune de Saint-Chamond.

Ces travaux nécessitent de dévier un réseau d'assainissement public qui sera financé par Saint-Etienne Métropole.

Dans un souci de cohérence territoriale, d'optimisation des investissements publics et pour une meilleure coordination, il apparaît nécessaire que l'une des deux entités assure l'ensemble des missions de maîtrise d'ouvrage.

C'est pourquoi une convention constitutive de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée est proposée entre l'Etat et Saint-Etienne Métropole concernant les travaux de dévoiement du réseau d'assainissement concerné sur la commune de Saint-Chamond.

L'Etat est désigné comme le maître d'ouvrage unique de cette opération. L'Etat est chargé, à ce titre d'organiser l'ensemble des opérations de consultation et d'analyse des offres, d'assurer la bonne exécution des travaux et le suivi ainsi que les opérations de réception.

L'Etat doit assurer les prestations relatives à la communication du chantier et engager toute action en justice en cas de litige.

L'enveloppe financière prévisionnelle évaluée au stade projet par Saint-Etienne Métropole est évaluée à 208 860 € HT comprenant :

- le coût estimatif des travaux au stade projet à 177 000 € HT ;
- les frais de maîtrise d'œuvre estimés à 8 850 € HT ;
- un montant d'aléas techniques de 17 700 € HT ;
- un montant d'actualisation estimé à 5 310 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la DREAL et Saint-Etienne Métropole pour les travaux de dévoiement d'un réseau d'assainissement dans le cadre de l'aménagement de l'échangeur de la Varizelle sur la commune de Saint-Chamond,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,
- les dépenses correspondantes aux travaux pour Saint-Etienne Métropole seront imputées au budget assainissement de l'exercice 2024, section d'investissement – chapitre 23.

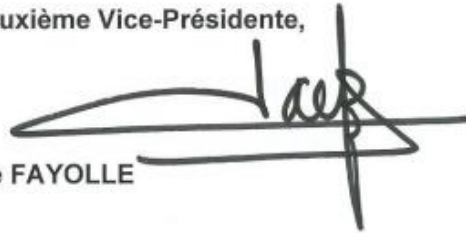
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,

A black ink signature with a large loop and a horizontal stroke.

Sylvie FAYOLLE